
**hommes
& migrations**

Hommes & migrations

Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

1301 | 2013

Migrations et mondes ruraux

“Immigrés, solidarité !”

Histoire d'une lutte, envers d'un slogan

Frédéric Décosse



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1924>

DOI : [10.4000/hommesmigrations.1924](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1924)

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2013

Pagination : 109-117

ISBN : 978-2-919040-21-6

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Frédéric Décosse, « “Immigrés, solidarité !” », *Hommes & migrations* [En ligne], 1301 | 2013, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1924> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.1924](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1924)

Tous droits réservés

"IMMIGRÉS, SOLIDARITÉ !"

HISTOIRE D'UNE LUTTE, ENVERS D'UN SLOGAN

par FRÉDÉRIC DÉCOSSE, sociologue, post-doctorant à l'université d'Ottawa, Canada

Pour les travailleurs migrants saisonniers, le droit au séjour est conditionné par la durée de leur contrat de travail. Face à des conditions de vie précaires, la grève des saisonniers marocains dans le Loiret au printemps 1980 marque une volonté de lutter pour la libre circulation sur le marché du travail. Mais cette mobilisation, devenue le théâtre d'une lutte des syndicats pour prendre la tête du mouvement social, témoigne également de l'instrumentalisation du fait migratoire.



D'abord spontanés et auto-organisés sur une base villageoise sinon familiale, ces flux migratoires ont progressivement été disciplinés par les syndicats de producteurs et l'État, jusqu'à donner naissance en 1946 aux contrats ONI (Office national de l'immigration).

Comme l'a bien vu Jean-Pierre Berlan, "à partir du moment où une région (ou une exploitation) se spécialise dans une ou plusieurs cultures intensives, elle doit disposer des ressources correspondantes en main-d'œuvre : il doit donc exister un mécanisme social sûr permettant de fournir aux employeurs les ouvriers dont ils ont besoin"¹. D'abord spontanés et auto-organisés sur une base villageoise sinon familiale, ces flux migratoires ont progressivement été disciplinés par les syndicats de producteurs et l'État, jusqu'à donner naissance en 1946 aux contrats ONI (Office national de

l'immigration)². Si le degré de contrôle de la mobilité de la force de travail temporairement introduite varie dans le temps, la philosophie sous-jacente de ce dispositif demeure celle de l'"utilitarisme migratoire"³, au sens où le droit au séjour y est limité à la réalisation d'une activité productive et s'éteint donc à échéance du contrat de travail. Dans un tel système, la marge d'action des travailleurs migrants s'inscrit tout entière dans le triptyque "exit, voice and loyalty"⁴. Si certains font le choix d'exercer leur "droit de fuite"⁵ face à des conditions de travail,

1. Jean-Pierre Berlan, "Agriculture et migrations", in *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 2, n°3, 1986, p. 15.

2. Du nom de l'Office national d'immigration, successivement remplacé par l'Office des migrations internationales (OMI), l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

3. Alain Morice, "Le travail sans travailleur", in *Plein droit*, n° 61, 2004, p. 2. 4. Albert Hirschman, *Exit, Voice, and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge, Harvard University Press, 1970. 5. Sandro Mezzadra, *Derecho de fuga. Migraciones, ciudadanía y globalización*, Madrid, Traficantes de sueños, 2005.

de logement et de rémunération dégradées, la majorité des saisonniers restent dans le dispositif où ils doivent faire preuve d'une loyauté indéfectible envers leur patron, une loyauté garante de l'ineffectivité du droit du travail et du reste de leurs

Dès novembre 1974, des grèves de la faim éclatent à Avignon et Montpellier, et avec le soutien du Mouvement des travailleurs arabes, des ouvriers agricoles maghrébins occupent les locaux de la Ligue arabe et de l'ONI à Paris.

droits sociaux. Une succession d'expériences protestataires – 1974-1975, 1980, 1981-1982, 1997, 2005, 2007-2008⁶ – témoigne de leur propension à s'organiser contre le bridage de leur mobilité opéré par le statut saisonnier ONI et amène à s'interroger sur les ressorts de

mobilisations que l'on pourrait considérer a priori, à l'image de celles menées par d'autres "groupes relativement sans pouvoir"⁷ (prostituées, chômeurs, mallogés, sans-papiers...), comme "improbables"⁸. Cet article revient sur l'une de ces actions collectives : la grève survenue dans le département du Loiret au printemps 1980. Cette étude⁹ privilégie l'analyse du rôle joué par les syndicats et s'inscrit dans l'actuel renouvellement théorique en sociologie des mobilisations¹⁰.



Une mise en perspective

Jusqu'en 1974, la procédure administrative de "permanisation" constitue, pour les saisonniers ONI à qui l'employeur accepte de signer une promesse d'embauche en CDI, une possible passerelle vers des formes d'immigration plus permanentes. Si la

suspension de l'immigration économique épargne les introductions saisonnières, elle s'accompagne toutefois d'une suppression de cette procédure¹¹ et dessine alors les frontières d'un "statut-prison", dont le seul moyen de s'extrait est l'action collective. Dès novembre 1974, des grèves de la faim éclatent à Avignon et Montpellier, et avec le soutien du Mouvement des travailleurs arabes, des ouvriers agricoles maghrébins occupent les locaux de la Ligue arabe et de l'ONI à Paris. En raison de leur échec relatif, de l'éloignement des terrains de lutte et du renouvellement des soutiens, la mémoire de ces actions antérieures fait défaut aux protagonistes du mouvement lancé dans le Loiret au printemps 1980. C'est d'ailleurs là une constante dans l'histoire des protestations saisonnières. Cependant, la revendication d'un retour à la "permanisation" constitue le dénominateur commun à ces deux mouvements et son rétablissement temporaire lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 est le principal acquis (différé) de la grève.

L'originalité de la protestation du Loiret vient du fait qu'elle a lieu en dehors de toute régularisation exceptionnelle et que la "structure des opportunités politiques"¹² est donc a priori fermée. Deux éléments vont toutefois faciliter l'émergence de la mobilisation : la multiplication en parallèle de conflits du travail dans des entreprises à forte population étrangère et le durcissement des lois migratoires. Amorcé avant 1974¹³, ce durcissement s'affirme dans la seconde moitié des années 1970 et s'accompagne d'une libération du discours politique xénophobe. En juin 1977, la mise en place de la politique de l'aide au retour prolonge la petite phrase de Jacques Chirac : "Un pays dans lequel il y

6. Frédéric Décosse, "Migrations sous contrôle. Agriculture intensive et saisonniers marocains sous contrat 'OMI'", thèse de sociologie, EHESS/IRIS, Paris, 2011. 7. Michael Lipsky, "La contestation comme ressource politique", in Jean-Gustave Padioleau (dir.), *L'Opinion publique*, Paris-La Haye, Mouton, 1981. 8. Lilian Mathieu, "Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises", in *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 3, 1999, pp. 475-499. 9. Celle-ci s'appuie sur le dépouillement des archives de l'Union locale CGT d'Orléans et de M. Echahbouni, de la presse tant locale que syndicale et "de l'immigration", ainsi que sur des entretiens semi-directifs. 10. Doug McAdam, John McCarthy, Mayer Zald (dir.), *Comparative Perspectives on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ; Ronald Aminzade, Jack Goldstone, Doug McAdam, Elisabeth Perry, William Sewell, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; Lilian Mathieu, "Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective", in *Revue française de sociologie*, vol. 45, n° 3, 2004, pp. 561-580. 11. Circulaires du 5 et du 19 juillet 1974. 12. Herbert Kitschelt, "Political opportunity structures and political protest : Anti-nuclear movements in four democracies", in *British Journal of Political Science*, vol. 16, n° 1, 1986, pp. 57-85. 13. Sylvain Laurens, "1974 et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point", in *Politix*, vol. 21, n° 82, 2008, pp. 67-92.

Photographie issue de *La République du Centre*, publiée dans l'édition du 8 mai 1980.
© D.R.

*a près d'un million de chômeurs, mais où il y a 2 millions d'immigrés, n'est pas un pays dans lequel le problème de l'emploi est insoluble*¹⁴." Cette équation, reprise par le Front national à l'occasion des élections législatives de 1978 avec le succès à venir que l'on sait, constitue l'expression la plus nue de l'utilitarisme migratoire, à savoir de cette "propension qu'ont les sociétés à régler la question migratoire sur l'intérêt (ou le désavantage) escompté des étrangers qu'elles font ou laissent venir, principalement sous le rapport de la force de travail fournie"¹⁵. Restriction du regroupement familial, de l'accès des étudiants étrangers aux universités..., l'avalanche de mesures répressives culmine avec la loi Bonnet du 10 janvier 1980. Celle-ci opère une refonte de l'ordonnance de 1945 en autorisant l'expulsion pour motif d'entrée et de séjour irréguliers et en légalisant

la détention préalable de l'étranger, qui peut désormais être enfermé durant sept jours dans un établissement pénitentiaire. Parce qu'elle permet une augmentation significative des expulsions, cette pénalisation accrue du droit des étrangers vise à rappeler "la stricte neutralité politique qui s'impose aux [migrants] en France"¹⁶. Car, dans les foyers (de manière largement autonome) comme dans les entreprises (où le soutien des syndicats reste un passage obligé), la force de travail migrante se mobilise : grève des loyers des "sonacos" (1973-1981) ; lutte contre les licenciements massifs dans l'industrie sidérurgique de Lorraine et du Nord (1978-1979) ; grève de la faim des ouvriers de la confection du Sentier (février-mars 1980) ; débrayage des nettoyeurs du métro (mars 1980)¹⁷... Ce foisonnement d'expériences protestataires constitue une source d'inspiration pour les saisonniers du Loiret.

14. Cité par Yvan Gastaut, "Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995)", in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 4, n° 84, 2004, p. 111. 15. Alain Morice, *art. cit.*, p. 2. 16. Abdallah Mogniss, *Sans-papiers, chroniques d'un mouvement*, Réflex/Agence IM'média, Paris, 1997. 17. Hmed Choukri, "Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la 'grève des loyers' dans les foyers Sonacotra dans les années 1970", in *Sociétés contemporaines*, n° 65, 2007, pp. 55-81 ; Xavier Vigna, "Les ouvriers de Denain et de Longwy face aux licenciements (1978-1979)", in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 4, n° 84, 2004, pp. 129-137 ; Mireille Galano, Alexis Spire, "'French confection' : le Sentier (1980)", in *Plein droit*, n° 55, 2002, pp. 31-36 ; Marthe Gravier, Marie-Noëlle Thibault, "Quand les travailleurs du métro se mettent en grève", in *Plein droit*, n° 93, 2012, pp. 36-40.



Une mobilisation "improbable" ?

Contrairement au sud de la France où les rapatriés d'Afrique du Nord ont fait venir leurs anciens employés "indigènes" à l'heure des indépendances, le Loiret regroupe une population saisonnière marocaine peu nombreuse et récemment arrivée en France. Si les premières introductions remontent à 1970, dix ans plus tard elles concernent environ 300 individus, des hommes jeunes (25-35 ans) issus des régions montagneuses d'Aït Ammart et d'Aït Ouriaghel dans le Rif berbérophone. Au sein des grandes entreprises horticoles de la banlieue orléanaise, de nombreux saisonniers portent le même patronyme et/ou sont originaires du même douar d'origine, ce qui témoigne de l'existence entre eux de liens villageois et familiaux, originellement utilisés pour le recrutement et mis à profit dans l'organisation de la grève. La mobilisation part, en effet, de ces exploitations situées au sud de la Loire, des structures dédiées au maraîchage et à la floriculture sous serre, dont les propriétaires sont à la tête du groupement de producteurs

Ces entreprises emploient des salariés permanents, parmi lesquels d'anciens saisonniers marocains "permanisés" avant 1974 et hébergés depuis au foyer AFTAM de Saint-Jean-le-Blanc.

Union des maraîchers, adossé à la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA). Ces entreprises emploient des salariés permanents, parmi lesquels d'anciens saisonniers marocains "permanisés" avant 1974 et hébergés depuis au foyer AFTAM de Saint-Jean-le-Blanc. Certains sont syndiqués à la CGT, car le syndicat y a, quelque temps auparavant, soutenu une lutte ayant débouché sur une baisse de la redevance. S'il existe des liens préalables entre la communauté des travailleurs agricoles marocains et la centrale, ceux-ci ne suffisent pourtant pas à

expliquer pourquoi les saisonniers passent à l'acte. Ils sont par contre précieux pour comprendre comment la lutte a pu être prise en main par la CGT, alors que la CFDT mène au même moment une action sur la question de l'accès au séjour des ouvriers agricoles sans papiers turcs, à laquelle les Marocains auraient pu logiquement se joindre.

Le rôle joué par les syndicats dans cette lutte donne à voir toute la complexité des rapports qu'ils entretiennent avec l'immigration et les travailleurs migrants. Si le durcissement de la politique migratoire les conduit à participer à la campagne contre la loi Bonnet, la centrale CGT reste par exemple favorable à la "suspension de toute nouvelle entrée de travailleurs immigrés : permanents, frontaliers, saisonniers, de toutes qualifications et de toutes provenances"¹⁸. De même, lorsque la CFDT et la CGT soutiennent les mobilisations des ouvriers migrants, à l'issue de celles-ci, la première fait valoir que son appui à la grève des Turcs du Sentier lui a permis d'enregistrer plus de 3 000 nouveaux adhérents¹⁹, tandis que dans le Loiret, la seconde souligne de son côté que "300 adhésions, ça compte"²⁰, et que les saisonniers marocains "ont permis de gagner des sièges aux prud'hommes et ont donc fait la différence"²¹. Sans vouloir rendre compte de l'action des syndicats à partir de la seule rationalité "boutique" et nier par là même l'éthique de conviction des militants, force est de constater que les discours qu'ils produisent a posteriori font le lien entre le soutien aux luttes des travailleurs migrants et les bénéfices matériels qu'il rapporte à l'organisation. On a là une déclinaison dans le champ syndical du principe selon lequel l'immigration n'est légitime que si elle est utile, c'est-à-dire si elle participe à la construction organisationnelle de la centrale. Un tel rapport instrumental au fait migratoire s'impose d'autant plus facilement que les organisations se livrent une lutte pour l'hégémonie et que les ouvriers migrants apparaissent alors comme une ressource

18. "Mémoire concernant les propositions de la CGT à court et moyen termes relatives aux problèmes de l'immigration et rejetant la 'nouvelle réforme gouvernementale'", in *Bulletin de l'immigration*, n° 5, 27 avril 1979, p. 5. 19. "Conférence de presse de l'UD CFDT et du syndicat HACUITEX du 6 mars 1980", in *Immigration. La capacité d'engagement de la CFDT Île-de-France du début du XX^e siècle à 1990*, URI CFDT IDF, octobre 2009, p. 33. 20. "Français immigrés : une seule CGT", in *Le Délégué du personnel*, n° 333, novembre 1980, p. 6.

21. Entretien avec M. Henry, secrétaire général de l'UL-CGT d'Orléans en 1980, Bourse du travail d'Orléans, avril 2009.

susceptible de nourrir leurs stratégies de clientèle. Si cette compétition s'inscrit dans le fonctionnement structurel d'un champ dont la représentativité et l'accès à des ressources publiques limitées constituent les principales règles du jeu, elle est accentuée par le contexte de l'époque, marqué par la remise en cause de la stratégie d'"unité d'action" qui a prévalu tant bien que mal entre les deux centrales depuis 1966²².

Opportunité politique et émergence d'un leadership

Il faut revenir à la grève des sans-papiers turcs du Sentier pour saisir comment démarre le mouvement des saisonniers marocains. À la mi-mars, en 1980, cette grève force le gouvernement Barre à concéder plusieurs milliers de régularisations dans le secteur de la confection et la CFDT, qui soutient l'action, cherche alors à étendre la mobilisation à d'autres secteurs professionnels et géographiques pour en élargir les critères²³. Dans le Loiret, les Turcs employés dans les exploitations maraîchères de plein champ ou dans le forestage²⁴ vont profiter de la disponibilité du syndicat qui, dès avril 1980, contraint la préfecture à "[réunir] les organisations agricoles et administrations concernées pour envisager [leur] recensement et [leur] régularisation"²⁵. L'existence au niveau local d'une mobilisation en train de se faire sur une thématique connexe constitue une opportunité politique pour les Marocains, ce que comprend bien M. Echahbouni, saisonnier ONI au profil relativement atypique, qui joue un rôle déterminant dans le travail de cadrage et d'intermédiation avec la CGT : "Je n'avais pas d'expérience syndicale. Ni au Maroc ni en France. À l'école, je ne suis pas allé plus loin que la 3^e. Par contre, je lisais beaucoup, je suivais énormément les informations, tout ce qui touchait à la situation des immigrés, des papiers. Je me rappelle qu'à l'époque il y avait une occupation

d'église par des sans-papiers à Amsterdam. Toutes ces choses-là me donnaient des idées. Je me disais qu'on ne pouvait pas continuer comme ça. Je voyais la situation d'exploitation que connaissaient la plupart des saisonniers autour de moi, logés comme des bêtes, considérés comme des esclaves²⁶..."

Contrairement à la majorité des saisonniers, M. Echahbouni (que ses collègues nomment "Moustafa CGT") est d'origine urbaine. Alors que ses compatriotes n'ont pour la plupart connu qu'une seule exploitation, il a joui d'une certaine mobilité professionnelle et géographique et a ainsi acquis un sens pratique du monde du travail et des "papiers". Entré en France en 1975 par le biais d'un contrat ONI, il travaille d'abord dans le Vaucluse, où un employeur lui signe une promesse d'embauche. Lorsque sa demande de régularisation est rejetée compte tenu de la suppression quelques mois auparavant de la procédure de "permanisation", il rejoint le Loiret où travaillent d'autres Aït Ouriaghel. Employé sans papiers puis comme saisonnier par "un type très correct, qui [lui fait] des fiches de paye²⁷", le contrat ONI constitue pour lui le moyen de retourner périodiquement au Maroc, là où il est pour ses collègues le sésame pour travailler en France. Sa voiture est à ses yeux ce qui le distingue des autres ("je pouvais circuler²⁸"), au sens où elle lui permet de s'extraire du monde fermé de l'exploitation agricole, lieu unique de travail et de vie où s'impose la loi privée des patrons. Ses ressources – capital scolaire, expérience de la mobilité, intérêt pour les "luttés de papier"... – sont autant de dispositions biographiques vérifiant la régularité selon laquelle les entrepreneurs de causes "dominées" sont les "moins dominés des dominés"²⁹. Combinées

Il faut revenir à la grève des sans-papiers turcs du Sentier pour saisir comment démarre le mouvement des saisonniers marocains. À la mi-mars, en 1980, cette grève force le gouvernement Barre à concéder plusieurs milliers de régularisations dans le secteur de la confection.

22. Mark Kesselman, Guy Groux (dir.), *Le Mouvement ouvrier français. Crise économique et changement politique*, Paris, Éditions ouvrières, 1984. 23. Mireille Galano, Alexis Spire, art. cit. 24. *Cahiers du Comité catholique contre la faim et pour le développement*, été 1980, cité dans "Un état d'insécurité permanent", in *L'Unité*, n° 397, 31 octobre 1980, p. 4. 25. "Les immigrés 'courtisés'", in *Sans frontières*, n° 13, 6 mai 1980, p. 4. 26. Entretien avec M. Echahbouni, avril 2009. 27. *Ibid.* 28. *Ibid.* 29. Hmed Choukri, art. cit., p. 78.

Photographie issue de *La République du Centre*, publiée dans l'édition du 5 juin 1980. © D.R.

à d'autres éléments de "*capital indigène*³⁰", tels que l'expérience pratique de la condition saisonnière, les solidarités communautaires, la connaissance des lieux et les règles de sociabilité propres au groupe..., elles font de lui un personnage-clé du mouvement, capable de produire le cadre cognitif de la mobilisation – la construction de la "cause"³¹ des saisonniers, la nécessité de saisir l'opportunité politique fournie par le contexte des luttes environnantes... – et de faire le lien avec le "*capital militant 'importé' par les 'soutiens' de la lutte, mieux situés dans l'espace social*³²". Son affirmation comme leader répond également au besoin de la CGT de s'appuyer sur un ouvrier qui représente le collectif gréviste et assure la "*médiation entre les deux mondes*³³".

De la construction d'une cause à la grève

La mobilisation est rendue possible par l'émergence d'un dénominateur commun, scandé par les saisonniers durant les différentes manifestations qui jalonnent le conflit : "*Non aux contrats bidon !*" Ce mot d'ordre répond à deux exigences, valorisées différemment par les deux parties et pourtant intrinsèquement mêlées, à savoir, d'une part, le refus de la précarité du droit au séjour et la revendication conjointe de la permanisation et, d'autre part, la lutte contre l'ineffectivité du droit

30. Doug McAdam, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press 1982, p. 43. 31. Johanna Siméant, *La Cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998. 32. Choukri Hmed, *art. cit.*, p. 57.

33. Michel Marié, "De l'immigré-colonial à l'immigré-marchandise ou l'espace d'une amnésie", in Larbi Tahla (dir), *Maghrébins de France, émigrés ou immigrés ?*, Paris, CNRS, 1983, p. 335.

du travail. C'est le travail de cadrage opéré par M. Echahbouni côté saisonniers et par M. Henry côté CGT qui va convaincre leurs groupes d'appartenance respectifs et, en fusionnant ces deux objectifs, créer une communion d'intérêts à agir. Pour la CGT, l'offre protestataire des saisonniers permet d'investir un terrain de lutte sur lequel la CFDT est déjà présente (grève des nettoyeurs du métro), à savoir la lutte contre la généralisation de l'emploi atypique : *"C'était une bagarre contre la précarisation qui commençait à l'époque. Les CDD, l'intérim, tout ça... Aujourd'hui, on est en plein dedans. Ça mettait en évidence ce que voulait faire en grand le patronat finalement ! Et au niveau du Loiret, ça a permis à la classe ouvrière de prendre conscience de ce qu'était la précarité"*³⁴. Pour leur part, les saisonniers se mobilisent avant tout contre le bridage de leur mobilité qu'opère le système des papiers et dont l'ineffectivité du droit social n'est qu'une conséquence dont ils ont l'habitude de s'accommoder. Autrement dit, ils agissent essentiellement en vertu d'une *"économie morale"*³⁵ qui oppose à l'utilitarisme migratoire le droit de libre circulation, de libre installation et de libre allocation sur le marché du travail et qui trouve un écho favorable dans le contexte des luttes de l'époque.

D'un point de vue organisationnel, cette mobilisation rompt avec le schéma protestataire des grèves d'OS de la décennie précédente, en raison de la dispersion des lieux de travail. Éparpillés sur plusieurs exploitations où il est difficile d'échapper à la vigilance patronale, les saisonniers sont contraints de faire des lieux de sociabilité des espaces d'organisation. Le 20 avril, une première réunion est organisée au foyer AFTAM. Quelque 120 personnes y participent, principalement des saisonniers ouvriers des "fermes" des environs d'Orléans. Si l'implantation antérieure de la CGT dans ces entreprises et au foyer amène les saisonniers à se tourner vers elle, les hasards du calendrier font le reste, puisqu'un *"meeting de solidarité et de lutte Français-immigrés*

contre les lois Bonnet-Stoléro" a lieu deux jours plus tard. *"Nous y sommes allés en masse pour réclamer un soutien, ce qui fut accordé"*³⁶, résume M. Echahbouni. Les revendications sont posées : délivrance de cartes de séjour et de travail, requalification en CDI, meilleures conditions de travail, de logement et de rémunération. Compte tenu de leur fragilité statutaire, les saisonniers évitent dans un premier temps une confrontation directe avec leur employeur. Le dimanche suivant, la CGT organise à Jargeau une manifestation dont l'objectif annoncé est d'élargir le mouvement en déplaçant le centre de la contestation vers l'est du département. Mais l'événement vise également à concurrencer sur son terrain la CFDT qui, au même moment, convoque un rassemblement des sans-papiers turcs³⁷. Chaque cortège défile séparément aux cris de *"Immigrés, solidarité !"* et le lendemain, la CGT dépose en préfecture une liste de 167 saisonniers à régulariser³⁸. Le dimanche 5 mai, les Marocains manifestent à nouveau dans les rues d'Orléans, puis votent la grève reconductible à la Bourse du travail.

Le dimanche 5 mai, les Marocains manifestent à nouveau dans les rues d'Orléans, puis votent la grève reconductible à la Bourse du travail.

“Échec” de la grève sur fond de rivalités syndicales

Le recours à la grève marque l'adoption par les saisonniers du répertoire d'actions collectives du syndicat et l'entrée du conflit sur le terrain de la production. Si jusque-là les saisonniers avaient pris soin de ne pas remettre ouvertement en question la loyauté envers leur employeur, ils s'exposent désormais à des mesures de rétorsion, au premier rang desquelles le non-renouvellement de leur contrat l'année suivante. Capital "importé" et capital "indigène" fusionnent dans la conduite quotidienne de la grève : *"On faisait des réunions à la CGT, on*

34. Entretien avec M. Henry, avril 2009. 35. Edward Thompson, "The moral economy of the English crowd in the eighteenth century", in *Past & Present*, n° 50, 1971, pp. 76-136. 36. "La grève des immigrés saisonniers à Orléans", in *Sans frontière*, n° 14, 20 mai 1980, p. 4.

37. Un saisonnier marocain commente alors : *"La CGT nous a fait croire que nous allions manifester notre solidarité avec les Turcs et en fait, elle nous a amenés à Jargeau pour démontrer qu'elle a aussi 'ses petits immigrés'"* ("Les immigrés 'courtisés'", *op. cit.*).

38. Communiqué de presse UL-CGT Orléans et Syndicat horticole CGT, 29 avril 1980.

s'organisait. Il y avait des relais dans chaque zone, des types qui comprenaient un peu ce que c'était un syndicat, à quoi ça servait. On faisait des tracts en français et en arabe. On allait sur les marchés, sur les exploitations le soir³⁹." Rédigé en arabe, l'un des tracts témoigne, par exemple, des efforts déployés par les saisonniers pour obtenir l'appui du reste de la population ouvrière migrante : "Frères immigrés qui

Le 27 mai, après trois semaines de grève, 200 saisonniers font le déplacement à Paris et sont reçus au secrétariat d'État aux travailleurs manuels et immigrés qui réaffirme le principe d'examen au cas par cas des demandes de régularisation exceptionnelle des salariés déposées par les employeurs, dont il s'engage à assurer le suivi.

travaillez en usine ou dans le bâtiment, notre lutte à nous, ouvriers agricoles, c'est aussi la vôtre ! Il n'y a qu'un seul patron et qu'une seule lutte⁴⁰." Sur le plan juridique, la CGT apporte aux grévistes un savoir-faire susceptible d'établir aux prud'hommes un rapport de forces avec le patronat. Insalubrité des logements, non-majoration des heures supplémentaires, non-paiement de la prime d'ancienneté et du repos compensateur, rem-

boursement illégal de la taxe d'introduction ONI, retenues indues sur salaire..., les violations du code du travail sont nombreuses et les sanctions financières à venir sont donc de nature à faire plier les employeurs. L'organisation de manifestations et de négociations avec l'administration vise quant à elle à faire connaître et reconnaître le "scandale" de la condition saisonnière ONI, afin d'obtenir la transformation des CDD en CDI et la délivrance de cartes de séjour.

Si le blocage de la production et les manifestations créent un cadre de protestation collective, celui-ci est mis à mal par une logique souterraine concurrente, écueil traditionnel des luttes de papier : celle du "cas par cas". Alors que la CGT et la CFDT ont toutes deux très tôt accepté de déposer des listes et/ou de défendre des dossiers individuels de régularisation sur la base de critères, chaque organisation accuse l'autre de renoncer à une solution

"globale" et suit sa propre stratégie. Celle de l'administration et des employeurs consiste à tirer parti de cette désunion, tout en dissociant les questions de droit du travail et de droit au séjour. Sur le premier point, les syndicats sont assurés que les services de l'Inspection du travail opéreront à l'avenir un contrôle plus strict de l'application de la loi et se voient proposer une renégociation de la convention collective incluant une revalorisation salariale. Sur le second point, la revendication d'une régularisation "globale" des migrants en lutte se heurte à un refus, mais des modalités spécifiques de régularisation au "cas par cas" sont proposées à chaque syndicat.

La CFDT accepte le 13 mai l'idée d'une commission tripartite chargée d'étudier les demandes individuelles des sans-papiers bénéficiant d'un contrat de travail de douze mois et "travaillant depuis longtemps dans l'agriculture du Loiret", ce que la CGT dénonce comme un "coup de poignard planté dans le dos des travailleurs⁴¹". Définitivement isolés, les Marocains multiplient alors les occupations des bureaux de main-d'œuvre et des services départementaux et régionaux de l'Inspection du travail qui se déclarent incompétents pour requalifier les contrats ONI en CDI et obliger les employeurs à solliciter la régularisation de chacun des grévistes. Le 27 mai, après trois semaines de grève, 200 saisonniers font le déplacement à Paris et sont reçus au secrétariat d'État aux travailleurs manuels et immigrés qui réaffirme le principe d'examen au cas par cas des demandes de régularisation exceptionnelle des salariés déposées par les employeurs, dont il s'engage à assurer le suivi. Trois jours plus tard, l'assemblée générale des grévistes vote la reprise du travail.

La grève du printemps 1980 est un fait historique "ingrat", au sens où les luttes intestines entre syndicats ternissent l'image monolithique d'une classe ouvrière unie contre le patronat et où ses acquis sont différés dans le temps. Lorsque les saisonniers reprennent le travail, tout semble perdu. Et pourtant... Sur le plan des conditions de travail,

39. Entretien avec M. Echahbouni, avril 2009. 40. Tract CGT-FSM "On est tous concernés par la lutte des ouvriers agricoles marocains qui défendent leur dignité !", juin 1980, archives personnelles de M. Echahbouni, traduction K. Kajja.

41. "Horticulture : Le cas par cas de la CFDT", in *L'Humanité*, mercredi 14 mai 1980.

le rapport de forces a permis une renégociation de la convention collective et, même si des arrangements ont été passés entre plaignants et employeurs, certains patrons ont été condamnés par le Conseil des prud'hommes sur la question des heures supplémentaires notamment. Au niveau du séjour, le principal acquis de la grève est la circulaire du 20 novembre 1981 qui, dans le cadre de la régularisation Mitterrand, rétablit exceptionnellement la procédure de "permanisation" et permet ainsi la délivrance de quelque 6 500 titres de séjour à des saisonniers ONI sur l'ensemble du territoire.

S'agissant plus précisément des grévistes, M. Echahbouni se souvient : *"Presque tous ont été régularisés d'une façon ou d'une autre. Comme ils avaient toutes les preuves nécessaires (contrats de travail, fiches de paie), ils ont pu avoir leurs papiers quand les socialistes sont arrivés au pouvoir. Après, ils ont fait venir leur famille, se sont installés à l'Argonne, à La Source, et beaucoup sont sortis de l'agriculture, ont fait leur chemin. Aujourd'hui ça m'arrive souvent d'en croiser. Je ne me souviens pas de tout le monde, mais certains m'interpellent parfois et me disent : 'Tu te rappelles, on a fait la grève ensemble' ⁴²!"* ■

42. Entretien avec M. Echahbouni, avril 2009.

